

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2022/05-FICS**  
**Février 2022**

AUX: Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS RELATIVES À L'ANNEXE A ET AUX  
PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR LES ENJEUX  
ÉMERGENTS**

DATE LIMITE: **30 juin 2022**

OBSERVATIONS: **Destinataire:** Point de contact du Codex pour  
l'Australie  
Courriel: [Codex.contact@awe.gov.au](mailto:Codex.contact@awe.gov.au)

**Copie au:** Secrétariat du Codex  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les  
normes alimentaires  
FAO  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## CONTEXTE

1. À sa vingt-cinquième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a examiné le document [CX/FICS 21/25/9](#) préparé par l'Australie et le Canada, relatif aux enjeux émergents et aux orientations futures du CCFICS. Il a été noté que l'objectif de ce point de l'ordre du jour était de faciliter une discussion stratégique, tournée vers l'extérieur, en entreprenant de manière périodique un tour d'horizon mondial destiné à identifier les futurs enjeux, défis et progrès potentiels sur des questions relevant du mandat du Comité. Le CCFICS serait ainsi solidement et bien positionné pour lancer aisément des nouveaux travaux ou la révision de normes existantes du Codex, en identifiant et en classant par ordre de priorité les domaines de travail futurs.
2. Le Comité est par ailleurs convenu que l'Australie et le Kenya prépareraient une version mise à jour de l'annexe A du document sur les enjeux émergents et les orientations futures du CCFICS tenant compte des discussions de la vingt-cinquième session et des observations sollicitées par lettre circulaire, et de présenter à la vingt-sixième session du CCFICS, une version mise à jour de la liste des enjeux émergents pour examen.
3. Le Comité a noté qu'une réunion du groupe de travail pourrait être organisée avant la prochaine session du CCFICS pour hiérarchiser les nouveaux travaux et faire des recommandations à la plénière.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les gouvernements membres et observateurs sont invités à passer en revue l'**Annexe A** et faire part de leurs observations relatives aux enjeux émergents à examiner. Ces observations devraient comprendre des précisions supplémentaires relatives aux propositions reprises actuellement dans le tableau (notamment en précisant leur lien avec le CCFICS) et/ou aux projets à éliminer dans la mesure où ils sont susceptibles de ne plus être pertinents pour les travaux du CCFICS ou de ne pas relever du mandat du CCFICS. En tant que co-présidents, l'Australie et le Kenya ont préparé des recommandations concernant certains sujets susceptibles d'être supprimés et/ou modifiés si d'autres membres en conviennent (voir le texte surligné).

5. Les gouvernements membres et observateurs sont également priés d'identifier dans l'Annexe A d'autres enjeux émergents qui relèvent du mandat du Comité. Lorsqu'ils identifient des enjeux émergents et/ou des propositions de nouveaux travaux, les membres et observateurs doivent fournir des informations conformes aux critères repris dans le tableau de l'Annexe A.
6. Les observations doivent être envoyées aux destinataires indiqués ci-dessus au plus tard le 30 juin 2022.

## Annexe A

## Enjeux mondiaux émergents pertinents pour le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

[\(CX/FICS 21/25/9\)](#)

### Introduction

1. Le tableau ci-dessous recense des enjeux émergents à l'échelle mondiale, susceptibles d'avoir un impact sur les travaux du CCFICS, et reprend tout texte existant ou toute proposition pertinente de nouveaux travaux pour chacun de ces enjeux. Ces sujets découlent de discussions intervenues à l'occasion de sessions précédentes du CCFICS et d'autres éléments disponibles, issus notamment de discussions multilatérales sur la sécurité sanitaire et le commerce des aliments.
2. Il est possible que des textes existants abordent un enjeu mondial identifié, sans pour autant complètement le couvrir. Dans ce cas, des orientations supplémentaires ou des précisions peuvent s'avérer utiles. Une telle situation peut être l'occasion pour le Comité d'examiner dans quelle mesure il peut être approprié de lancer de nouveaux travaux et quels sujets sont prioritaires, en utilisant le projet de cadre décrit dans l'Annexe B du document [CX/FICS 21/25/9](#). Elle peut également être l'occasion de revoir des textes existants à la lumière de nouvelles données ou de nouveaux contextes commerciaux.

### Nouveaux enjeux émergents à examiner

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
À évaluer en utilisant les critères décrits dans l'Annexe B.	Déchets alimentaires	<p>Les déchets alimentaires dans le contexte du commerce international; non limités à la fin de la chaîne alimentaire.</p> <p>En 2015, les chefs d'états et de gouvernements du monde se sont engagés à relever ce défi et en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils se sont donnés pour cible d'ici 2030 de réduire de moitié à l'échelle</p>		<b>À supprimer</b> , car ce sujet ne relève pas du mandat du CCFICS.

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
		mondiale le volume des déchets alimentaires par habitant et diminuer les pertes de produits alimentaires <del>tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement</del> dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) 12 qui vise à garantir des modes de consommation et de production durables.		
À évaluer en utilisant les critères décrits dans <b>l'Annexe B.</b>	Mécanisme d'appel dans le contexte de rejets.	Élaborer une directive indépendante relative au mécanisme d'appel dans le contexte de rejets de denrées alimentaires importées.	CXG 25-1997	L'Inde a signalé qu'une proposition serait présentée pour examen à l'occasion de la 26 <sup>e</sup> session du CCFICS.
À évaluer en utilisant les critères décrits dans <b>l'Annexe B.</b>	Technologies et systèmes nouveaux et en cours d'évolution pour la production, la transformation, le transport et la distribution de denrées alimentaires.	Impacts de l'autorité compétente dans le contexte des systèmes nationaux de contrôle des aliments (efficacité, traçabilité, rappels, etc.), des systèmes de contrôle des aliments importés et de nouveaux processus nationaux de production.  Vu la nécessité de faire progresser les normes nationales, il y aura également un impact sur le commerce en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 19-1995</li> <li>• CXG 20-1995</li> <li>• CXG 25-1997</li> <li>• CXG 26-1997</li> <li>• CXG 34-1999</li> <li>• CXG 38-2001</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 53-2003</li> <li>• CXG 60-2006</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• CXG 91-2017</li> </ul>	Susceptible de requérir des modifications suite à la recommandation de la 44 <sup>e</sup> session de la CAC que le Secrétariat du Codex diffuse une CL pour rassembler des informations sur les développements en cours en matière de nouvelles sources et de nouveaux systèmes de production alimentaire.

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
		termes de reconnaissances d'équivalence et de systèmes.  Potentiel de répondre aux besoins d'une population croissante grâce à la production de nouvelles denrées alimentaires sous réserve d'une réglementation applicable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes</li> </ul>	
À évaluer en utilisant les critères décrits dans l'Annexe B.	Amélioration de l'analyse, des technologies d'essai et de la surveillance.	Les outils et méthodes utilisés pour mesurer les performances de systèmes de contrôle des denrées alimentaires ainsi que comment et quand ils sont utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 53-2003</li> <li>• CXG 25-1997</li> <li>• CXG 34-1999</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• CXG 91-2017</li> </ul>	
À évaluer en utilisant les critères décrits dans l'Annexe B.	Nouvelles approches en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris les systèmes préventifs et les systèmes axés sur les résultats.	Les changements actuels et anticipés de l'ensemble d'outils utilisés pour donner des assurances ainsi que comment et où ils sont appliqués.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 20-1995</li> <li>• CXG 19-1995</li> <li>• CXG 25-1997</li> <li>• CXG 26-1997</li> <li>• CXG 34-1999</li> <li>• CXG 38-2001</li> <li>• CXG 53-2003</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 60-2006</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• CXG 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes</li> </ul>	

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
À évaluer en utilisant les critères décrits dans l'Annexe B.	Orientations pour la gestion de crises/foyers (micro)biologiques d'origine alimentaire.	En cours d'élaboration par le CCFH.		À supprimer, car le CCFH travaille déjà sur ce sujet.
À évaluer en utilisant les critères décrits dans l'Annexe B.	Plus grande attention à l'intégrité / l'authenticité des aliments (fraude alimentaire).	La vulnérabilité par rapport à la manipulation intentionnelle de systèmes alimentaires pour en tirer un avantage économique, par exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 20-1995</li> <li>• CXG 19-1995</li> <li>• CXG 25-1997</li> <li>• CXG 26-1997</li> <li>• CXG 38-2001</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 60-2006</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• Document de réflexion sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce.</li> </ul>	<p>Travail en cours.</p> <p><del>Document de réflexion sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce.</del></p> <p><del>À examiner par le CCFICS25 en novembre 2022.</del></p> <p>À supprimer, car la 44<sup>e</sup> session de la CAC a adopté les nouveaux travaux. L'avant-projet d'orientations relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire sera diffusé pour observations avant la 26<sup>e</sup> session du CCFICS</p>
À évaluer en utilisant les critères	Normes privées	L'application de normes privées pour la production et la normalisation d'aliments, susceptibles d'être différentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 20-1995</li> <li>• CXG 26-1997</li> <li>• CXG 34-1999</li> <li>• CXG 38-2001</li> </ul>	Le rapport de la 23 <sup>e</sup> session du CCFICS (2017) stipule que ceci ne devrait pas être inclus car le sujet avait été discuté dans le détail au cours de la dernière

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
décrits dans <b>l'Annexe B.</b>		de celles établies par une autorité compétente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 60-2003</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv)</li> </ul>	<p>session de la Commission et qu'aucune demande n'avait été faite pour l'aborder plus avant au sein du CCFICS.</p> <p>À supprimer, car la Commission n'a adressé aucune demande au CCFICS.</p> <p>La 44<sup>e</sup> session de la CAC a adopté les Principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv) à l'étape 8.</p>
À évaluer en utilisant les critères décrits dans <b>l'Annexe B.</b>	Évolution des capacités en transactions électroniques et en technologies de l'information et de communication (TIC)	<p>L'utilisation de technologies de l'information pour des systèmes de contrôle des aliments y compris pour la saisie et l'analyse de données et l'octroi de certificats électroniques.</p> <p>Note: Des discussions sont en cours sur les ventes en ligne / le commerce électronique au sein du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (REP18/FL).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 19-1995</li> <li>• CXG 26-1997</li> <li>• CXG 38-2001</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques.</li> </ul>	<p>Travail en cours sur le commerce sans papier.</p> <p>À modifier, car la 44<sup>e</sup> session de la CAC a adopté les <i>Orientations relatives à l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques. (CXG 38-2001)</i> à l'étape 5/8.</p>
À évaluer en utilisant les critères décrits	Évolution du rôle de l'autorité compétente et des interactions entre différentes entités gouvernementales.	Les interactions entre différentes entités gouvernementales impliquées dans le commerce alimentaire, et notamment entre les autorités chargées du contrôle des aliments, la douane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 19-1995</li> <li>• CXG 34-1999</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> </ul>	

Priorité	Enjeux mondiaux émergents (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Texte CCFICS concerné	Observation / Statut / Justification pour la priorité
dans <b>l'Annexe B.</b>		et les agences de protection des frontières et la possibilité de mieux mobiliser les informations provenant de ces interactions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes.</li> </ul>	
À évaluer en utilisant les critères décrits dans <b>l'Annexe B.</b>	Résistance aux antimicrobiens.	Impact des dispositions relatives à la certification ou les inspections/essais en matière de résistance aux antimicrobiens, en notant les travaux actuellement en cours au sein du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CXG 20-1995</li> <li>• CXG 38-2001</li> <li>• CXG 47-2003</li> <li>• CXG 82-2013</li> <li>• CXG 89-2016</li> <li>• CXG 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes.</li> </ul>	<p>TFAMR.</p> <p>L'Assemblée générale de l'ONU a réaffirmé son Plan d'action mondial relatif à la résistance aux antimicrobiens.</p> <p>À supprimer car la 44<sup>e</sup> session de la CAC est convenue de dissoudre le Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR) car il s'était acquitté de son mandat.</p>